

QUITTANCE DE LOYER - Décembre 2015

Adresse de la location :

Résidence Sainte Cécile - Appt 16
40 rue Cuvier – 31100 Toulouse

Je soussigné Patrice Delpy, propriétaire du logement désigné ci-dessus, déclare avoir reçu de Mlle Pauline Nicollet, la somme de quatre cent vingt euros / 420 €, au titre du paiement du loyer et de trente euros / 30€ concernant les charges du bien pour la période de location du 01/12/2015 au 31/12/2015 et lui en donne quittance, sous réserve de tous mes droits.

Détail du règlement

Loyer :	420	euros
Provision pour charges :	30	euros
Total du loyer :	450	euros

Fait à Toulouse, le 09 Décembre 2015.

Cette quittance annule tous les reçus qui auraient pu être établis précédemment en cas de paiement partiel du montant du présent terme. Elle est à conserver pendant cinq ans par le locataire (article 2224 du Code civil)